

PENSION

Pas d'économies à l'encontre des profs

Réunion qualifiée de constructive entre les ministres de l'Enseignement et celui des Pensions. Faudra juste travailler plus tard.

La réunion entre les ministres de l'Enseignement des trois communautés et le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, lundi après-midi, a été «constructive», a réagi la ministre francophone Marie-Martine Schyns. Des économies sur le montant des pensions ne sont pas à l'ordre du jour, a assuré M. Bacquelaine. Les enseignants devront néanmoins travailler plus longtemps pour y parvenir, comme l'ensemble des fonctionnaires, a-t-il ajouté.

«Le ministre Bacquelaine nous a exposé ce qui était sur la table,

mais le dialogue doit aussi se poursuivre via la concertation sociale, au sein du comité national des pensions et du comité A », a souligné M^{me} Schyns.

La ministre francophone de l'Enseignement a rappelé à son collègue du fédéral que «les enseignants représentaient la masse la plus importante de la fonction publique» et qu'elle serait particulièrement attentive à ce que le calcul des pensions n'implique pas de réduction de ce qui a déjà été obtenu. «Le coefficient de valorisation de 1,05 pour une année ne doit absolument pas être détricoté par les prochaines mesures», a martelé M^{me} Schyns.

Le principal point positif de la réunion pour la ministre est la garantie que ce qui est passé au niveau de la carrière sera acquis. «Il n'y aura pas de rétroactivité, nous avons obtenu des éléments rassurants. Un enseignant avec un diplôme de quatre ans qui a déjà réalisé les trois quarts de sa carrière obtiendra la valorisation

de trois ans», illustre-t-elle.

Harmoniser le système entre indépendants, salariés et fonctionnaires

La réunion s'est passée dans un très bon climat, a assuré le ministre des Pensions. «Nous avons écouté les points de vue des uns et des autres, mais nous avons un accord de gouvernement à appliquer», a-t-il souligné.

M. Bacquelaine assure que l'objectif n'est pas de faire des économies sur le montant des pensions. «Il s'agit d'harmoniser le système de bonification entre indépendants, salariés et fonctionnaires. Chacun devra à terme payer une cotisation de régularisation – avec des mesures transitoires, en tenant compte des droits acquis – pour compter ses années d'études dans le calcul de sa pension. En ce qui concerne les tantièmes préférentiels, il s'agit de passer d'un ancien système à un nouveau basé sur la pénibilité.» ■